

Conseil Supérieur des Messageries de Presse

Communiqué - Assemblée générale du 9 juillet 2009 -

Le Conseil Supérieur des Messageries de Presse était réuni en Assemblée générale jeudi 9 juillet 2009. A cette occasion, le Président du Conseil Supérieur, Jean-Pierre ROGER, a présenté le Rapport moral du président pour l'année écoulée. Ce rapport fait le point sur l'ensemble des questions liées à la distribution de la presse dans notre pays. Dans le contexte de réforme initié par les Etats Généraux de la Presse Ecrite, le Président a exposé les évolutions déjà mises en œuvre par le Conseil Supérieur en matière de distribution, grâce à la mobilisation des acteurs de la profession. Le Président a évoqué la nécessité de poursuivre les réformes engagées et souligné l'unité des éditeurs, exprimée à travers leurs organisations professionnelles (SPQN, SPQR, SPMI, SPPMO, FNPS), pour voir mener à bien, par le Conseil Supérieur, les réformes nécessaires et urgentes à l'évolution du système de distribution de la presse.

Jean-Pierre ROGER a été réélu à l'unanimité à la présidence du Conseil Supérieur des Messageries de Presse.

L'Assemblée générale a également élu à l'unanimité le Bureau du Conseil Supérieur, qui se compose comme suit :

Jean-Pierre ROGER (Président), Anne-Marie COUDERC, Jean-Pierre CAFFIN, Pierre JEANTET, Francis MOREL, Bernard VILLENEUVE (Vice-présidents), Jean-Louis REDON (Trésorier), ALFRED GERSON (Trésorier-adjoint), Laurence FRANCESCHINI (Commissaire du Conseil).

L'Assemblée générale a décidé à l'unanimité d'instituer au sein du Conseil Supérieur une Commission des Normes et Bonnes Pratiques Professionnelles. Cette Commission aura pour mission d'examiner les propositions dont le Conseil Supérieur est saisi et d'élaborer des projets de Normes et Bonnes Pratiques Professionnelles dans la distribution de la presse vendue au numéro, soumis à l'approbation de l'Assemblée générale. La Commission sera composée de onze personnalités choisies parmi les éditeurs représentatifs du pluralisme de la presse et des personnes qualifiées, désignées par l'Assemblée générale sur proposition du Président en accord avec le Bureau.

L'Assemblée générale a adopté à l'unanimité les règles de saisine et de fonctionnement de la Commission et les règles d'adoption par l'Assemblée générale du Conseil Supérieur des Normes et Bonnes Pratiques Professionnelles.

Ces décisions font suite à celles adoptées par l'Assemblée générale du 5 mai 2009 qui a institué et mis en place une Commission de conciliation. Ainsi, répondant aux souhaits des éditeurs et aux recommandations du Livre vert, le Conseil Supérieur s'est doté du cadre structurel et de règles de procédures permettant une régulation plus efficace de la distribution de la presse, au bénéfice de l'ensemble du secteur, dans le respect des principes de transparence, de concertation et de pluralisme.

Paris, le 9 juillet 2009